

# « Au cœur de Peyrieu »

Ecouter, Informer, échanger et agir !

Numéro 15, octobre 2024

Chères Peyriolanes, chers Peyriolans,

L'année touche à sa fin avec enfin la concrétisation de plusieurs années de travail sur deux gros projets :

- \* la **rénovation du bâtiment de la mairie** et la **mise en accessibilité de la mairie** avec les travaux qui ont débuté en septembre. La fin de ce chantier est prévue pour le début de l'année 2025.
- \* la validation du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** qui a eu lieu lors du conseil municipal du 28 août.

Par ailleurs, la **rentrée scolaire et périscolaire** s'est bien déroulée avec un nombre d'enfants et d'agents stables.

La **rentrée associative** a vu la naissance de nouvelles manifestations automnales dont les puces des couturières des Points Peyrilleux et le vide-grenier de Zumba passion. D'autres activités seront proposées d'ici la fin de l'année, alors n'hésitez pas à encourager les bénévoles !

Le **nouveau groupe de jeunes** élus du CMJ prévoit aussi d'organiser diverses activités... Vous saurez bientôt tout !

Vous souhaitant de passer cette fin d'année 2024 de la meilleure façon possible !

Maurice Bettant, Maire de Peyrieu

## Plan local d'urbanisme et autorisation d'urbanisme

\* Le **PLU** remplace désormais totalement la Carte communale. Une des grandes différences réside dans le fait que les parcelles sont réparties par zone. La carte des zonages de la commune est accessible en mairie.

Ce projet d'envergure pour la commune a débuté en juin 2015 et s'est terminé en août 2024. De longues années de réunion et de concertation ont été nécessaires afin de résoudre le problème très épineux de l'urbanisation de notre village. Le **cadre national et le SCoT** (Schéma de cohérence territoriale) sont très stricts et il y a eu donc très peu de marge de manœuvre par rapport aux terrains qui restent constructibles. Il faut penser à la densification du bourg principal pour optimiser les infrastructures existantes et limiter l'extension des hameaux. Ces règles ont donc imposé des choix difficiles qui ont été fixés dans le PADD (plan d'aménagement et de développement durable) en novembre 2019. Toutes les informations sur le site de la commune ou sur le géoportail ([geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://geoportail-urbanisme.gouv.fr)).

Le coût de ce projet impacte néanmoins lourdement le budget communal avec presque **55 000€** en tout sur ces 9 années dont 40 000€ depuis 2021 !

\* **Dématérialisation des demandes d'urbanisme** (permis de construire, déclaration de travaux...).

Notre délégataire, la CCBS (communauté de communes de Bugey sud), peut dorénavant recevoir vos demandes d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière simple et rapide. Pour accéder en ligne au site de dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme vous pouvez vous rendre sur le site de la CCBS ou avec le lien :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/tt/communeslist>.

Ne pas jeter sur la voie publique.